



Un CONCOURS pour 2026

et 3 axes de travail clairs et constructifs

COMMUNIQUÉ :

Depuis la création du bureau **FO justice Psychologue**, en juin 2024, nous avons engagé un dialogue avec le secrétariat général concernant le statut des psychologues.

► **FO Justice Psychologue** n'a eu de cesse de rappeler à l'administration, dans les différentes instances, que de nombreux postes ne sont pas couverts. Nous avons alerté le SG et les directions sur le delta entre les besoins remontés (qui ne sont que le résultat d'arbitrage financier au profit d'autres fonctions) et les besoins réels sur le terrain.

► **FO Justice Psychologue** va entreprendre un travail auprès de chaque direction pour ne pas laisser le corps s'éteindre à petit feu et voir nos postes et nos possibilités de mobilité disparaître du fait d'arbitrages financiers locaux ici et là.

C'est donc avec une grande satisfaction que **FO Justice Psychologue** est en mesure de vous annoncer que le SG vient de confirmer la tenue d'un concours des psychologues pour le ministère de la justice en 2026. Nous nous félicitons d'avoir été entendu.

Fort de ce succès, nous continuons le travail pour obtenir un statut fort, attractif et protecteur.

► **FO Justice Psychologue** a mis en place une plateforme de revendication syndicale pour améliorer notre statut. Au-delà des revendications de fond qui prendront du temps, au fur et à mesure des échanges, le SG et le **FO Justice Psychologue** conviennent d'améliorations concrètes et applicables pour tous les psychologues du ministère de la justice.

Nous avons identifié 3 leviers, en cours de travail, afin d'améliorer la rémunération, les déroulés de carrière et la montée en compétence de nos collègues soit :

- Une seconde modalité d'accès à la grille « hors classe »,
- L'IFSE
- La formation continue des psychologues du MJ.

► **Une seconde modalité d'accès à la grille « hors classe »** : actuellement, le seul accès possible à la grille hors classe est d'être nommé après avoir été « proposé », proposition pour laquelle il est nécessaire d'avoir au moins deux ans d'ancienneté dans le 6^e échelon pour pouvoir être proposable.



Ce système pénalise des collègues qui découvrent, après des années, qu'ils n'ont jamais fait l'objet d'un mémoire de proposition malgré leur ancienneté. De plus, avec la création du corps commun, beaucoup de nos confrères se sont vus amputés de leur ancienneté de moitié et ne peuvent donc prétendre au TA malgré leur présence au sein du MJ depuis de nombreuses années.

Soucieux de tendre vers une réelle équité et respectueux d'une logique de rééquilibrage des opportunités dans l'examen des parcours, **FO Justice Psychologue** milite pour la création d'une seconde modalité d'examen : **le RAEP**. Nous proposons, pour rétablir une équité sur une période transitoire, que **la répartition de l'accès au grade hors classe se fasse à hauteur de 75% de RAEP et 25% de liste d'aptitude**.

► L'IFSE :

Actuellement le barème indemnitaire prévoit deux groupes dont **FO Justice Psychologue** ne comprend pas le bienfondé. Comment justifier qu'un psychologue de soutien des personnels pénitentiaires ou un psy PJJ en milieu ouvert perçoivent moins d'indemnités qu'un psychologue en SPIP ou en quartier mineur ? **FO Justice Psychologue ne soutient pas cette différence de traitement.**

Nous nous inquiétons également de l'avenir des postes moins valorisés compte tenu de cette prime moins élevée, remettant en question l'attractivité de certaines missions pourtant essentielles.

De plus, nous estimons nécessaire de réfléchir activement aux moyens possibles de valoriser la mission des psychologues coordinateurs (DAP/DI et MILRV) afin que leur statut soit mieux reconnu notamment compte tenu de leur rôle hiérarchique ; rôle qui n'est aucunement pris en considération dans leur traitement financier

► La formation continue :

Les psychologues du MJ doivent avoir accès à un catalogue de formations dédiées et facilement repérables. Nous saluons la démarche initiée de proposer des formations dédiées. **Nous demandons à la voir étoffée et enrichie de demandes émanant du terrain.** Nous vous invitons à proposer vos suggestions de formation sur psy@fojustice.fr dès à présent afin que nous puissions transmettre un besoin de formation exprimé par les psychologues eux-mêmes.

FO Justice Psychologue tend à développer son dialogue avec l'administration et vise des avancées pragmatiques mais significatives pour notre statut.

N'hésitez pas à soumettre vos suggestions, demandes et à adhérer à FO Justice pour renforcer notre légitimité et défendre nos intérêts !

FO Justice – Psy – le 10 Juillet 2025

